Circonscriptions électorales—Loi

ou opportun. En définitive, le facteur écart de 25 p. 100, en plus ou en moins, n'a pas été utilisé pour ce qui concerne la région de l'est du Québec. Nous avons présentement 10 circonscriptions qui couvrent le territoire, à compter de Thetford Mines à Gaspé, dans lequel territoire il y a 635,000 habitants, ce qui donne une moyenne de 63,500 habitants par circonscription.

D'après le rapport de la Commission, l'est du Québec perd encore une fois une circonscription. Donc, le milieu rural perd un représentant à la Chambre des communes, et la population moyenne par circonscription sera de 70,548, ce qui sera un fardeau très lourd pour le député qui devra parcourir de grandes distances, comparativement au député de la ville dont la population est beaucoup plus dense. L'est de la province de Québec se développe à pas de tortue. Les mesures gouvernementales sont de nature à encourager l'établissement d'industries dans la région de Montréal, et les jeunes doivent nécessairement quitter le milieu rural pour aller gagner leur vie dans les grands centres.

Ce n'est pas seulement au niveau économique que nous sommes désavantagés, mais même au niveau administratif. Il n'y a pas un seul ministre dans le cabinet actuel de M. Trudeau pour représenter la région de l'est du Québec. De plus, selon le rapport de la Commission, nous perdrons une circonscription. Il y aura donc un député de moins pour se battre en vue d'améliorer le développement de cette région.

- M. Ouellet: Il y a le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard).
- M. Lambert (Bellechasse): Je parle toujours de l'est. La région du Lac Saint-Jean, c'est une autre région à mon point de vue. Je retiens la remarque du député de Papineau...

Une voix: Parce que le député de Papineau s'occupe de la région du Témiscamingue.

M. Lambert (Bellechasse): Ah bon! Alors ce n'est pas une critique que je fais là.

Je décris une situation et j'espère bien qu'un jour ou l'autre il y aura possibilité pour le très honorable premier ministre (M. Trudeau) de nommer un des membres dans cette région que j'appelle région de l'Est de la province de Québec

On viendra nous dire par la suite que le gouvernement veut instaurer une société juste, une société nouvelle, mais c'est au détriment des régions rurales. Je comprends que là n'est pas la responsabilité de la Commission. Je ne voudrais pas que les commissaires prennent en mauvaise part les remarques que je fais présentement.

Le rapport de la Commission indique une population de 80,504 comparativement à 64,675 âmes, comme présentement, ceci pour Bellechasse, ce qui est une augmentation de 15,829. Géographiquement, Bellechasse couvre une superficie égale à la Belgique et le rapport y ajoute 95 p. 100 de L'Islet, la circonscrion voisine.

Monsieur l'Orateur, au rythme où vont les choses, je ne serais pas étonné qu'on me confie bientôt tout le territoire du Québec et il ne restera plus qu'à m'en confier la présidence.

Toujours selon le rapport, étant donné qu'on enlève cinq paroisses dans la partie sud-ouest de Bellechasse pour les annexer à Lévis, cela obligera le député a passer à travers des municipalités de Lévis pour se rendre dans la partie sud de Bellechasse, ce qui est invraisembable et inacceptable.

Étant donné que dans les circonscriptions rurales, monsieur le président, le député se doit de visiter régulièrement toutes les paroisses, cela s'ajoute à sa responsabilité de parlementaire. Il est, par conséquent, déraisonnable de former une circonscription dans laquelle il y aurait 56 paroisses comme ce serait la situation pour Bellechasse.

Il faut aussi considérer le point de vue à l'effet que, pour la survie de la démocratie, il est important que les électeurs rencontrent le plus souvent possible leur représentant. Cela deviendra presque impossible avec un si grand nombre de paroisses. En effet, il y a le facteur temps dont il faut tenir compte, il n'y a que sept jours par semaine, même pour un député du milieu rural.

Je demande donc à la Commission de reviser son rapport et de le modifier de façon à conserver le même nombre de circonscriptions dans la région de l'Est que j'ai mentionnée.

Lors de la revision de 1968, il y avait 640,403 personnes dans cette région et 10 circonscriptions, pour une moyenne de 64,740 personnes par circonscription. En 1976 on y retrouve 635,000 âmes, et la Commission réduit à neuf circonscriptions la région déjà mentionnée. Comme je l'ai déjà dit, il y aura une moyenne de 70,548 personnes par circonscription. Les circonscriptions auxquelles je fais allusion sont les circonscriptions antérieures de Mégantic-Frontenac, Beauce, Dorchester, Lévis, Bellechasse, Montmagny-L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Matapédia-Matane, Gaspé et Bonaventure. A cette époque toutes ces circonscriptions constituaient cette région, il y avait 12 circonscriptions avec une moyenne de 53,358 personnes par circonscription. Après la revision de 1965-1968, cette même région s'est retrouvée avec 10 circonscriptions avec une moyenne de 64,029 de population. Le rapport pour l'année 1976 nous donne le résultat suivant dans le même territoire: 635,000 de population, neuf circonscriptions, avec une moyenne de 70,548 par circonscription.

Monsieur le président, à ce stade-ci, si vous me le permettez, j'aimerais demander l'accord de la Chambre afin de déposer sur la table ce document que j'aimerais bien voir annexé aux *Débats* de la Chambre de ce jour.

- M. Béchard: De quoi s'agit-il?
- M. Lambert (Bellechasse): Ce sont les chiffres que je viens de citer sur la région et la population.
- (2030

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais bien être d'accord sur la demande du député, à l'effet de vouloir présenter ce document à la Chambre. Mais je regrette qu'il ne soit pas possible, selon le Règlement, que ce document soit déposé et annexé, à moins, monsieur l'Orateur, que je ne fasse erreur.

[Traduction]

Autrement dit, un simple député n'a pas le privilège de déposer des documents à son gré.
[Français]

M. Béchard: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je regrette de différer d'opinion avec l'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Blais), mais je crois que les chiffres qui viennent d'être donnés par l'honorable député de Bellechasse sont très éloquents, et je ne vois rien dans le Règlement qui empêcherait, lorsqu'on se réfère à un document, de le déposer. Au contraire, on peut lui demander, on peut le forcer à déposer cdocument. Je crois que ce serait très utile aux commissaires, et cela les éclairerait dans leurs délibérations futures sur les limites des circonscriptions électorales.